Comment nous aider ?

Dons, le coeur en plus

Faire un don pour Animal sans Toi...t c'est dire que le sort des animaux nous préoccupe et que nous agissons concrètement pour l'améliorer.

Faire un don, c'est refuser de voir des animaux arriver au refuge dans un état déplorable, c'est lutter contre l'abandon et reconnaître que l'animal est un être vivant et sensible.

Faire un don, c'est affirmer notre conviction qu'ensemble, nous pouvons changer la réalité des animaux négligés, abandonnés ou maltraités.

IBAN : BE48 1270 6282 4727

BIC : BKCP BEBB

Aides matérielles

Nourriture : boites pour chiens et chats, croquettes, aliments déshydratés pour chiens et chats, foin, carottes, pain très sec, aliments pour chevaux, lapins volailles, oiseaux, etc.

Confort animalier : litière pour chats, bac à litière, panier, paille, copeaux, etc.

Matériel d'entretien : eau de javel, Dettol, produit de vaisselle, lessives et autres brosses, raclettes, brouettes, fourches, etc.

Autres : lots de tombolas, matériel de bureau, papier A4, timbres, enveloppes, papier collant, etc.

Beaucoup de choses peuvent nous aider, n'hésitez pas à nous contacter !

Pourquoi faire un testament ?

En l'absence d'héritiers (jusqu'au 6ème degré) et de testament, vos biens reviendront à l'Etat. Sachant que le refuge Animal sans Toi...t ne devra payer que des droits de succession réduits (7%), vous pouvez être certains qu'en les léguant à notre œuvre, la majeure partie de vos biens ira aux animaux.

Sans des personnes généreuses qui rédigeront un testament en faveur de notre association, nous ne pourrons pas survivre et continuer à héberger années après années des centaines de chiens, de chats, de chevaux, etc.

Comment rédiger mon testament ?

Bien qu'un testament olographe soit parfaitement valable, il est de loin préférable de le rédiger avec l'aide d'un notaire qui procédera à son enregistrement. Exprimées devant notaire, et enregistrées, vos intentions seront alors incontestables.

Au cas où vous rédigeriez un testament sans passer par un notaire, le risque existe qu'il ne soit jamais retrouvé, ou trouvé par quelqu'un qui le détruirait, et donc que votre volonté ne soit pas exécutée. Pour éviter ce risque, nous pouvons conserver votre testament.

N'oubliez pas de bien identifier notre asbl dans vos dernières volontés :

Refuge « Animal Sans Toi...t »

Rue de Huy 188 à 4317 Viemme

BCE : 0478.572.660

Et pourquoi pas un ordre permanent ?

Vous faites régulièrement des dons, alors privilégiez l'ordre permanent pour nous soutenir tout au long de l'année et pour nous permettre d'entreprendre des actions à long terme.

Des ordres permanents, et donc des rentrées régulières, assurent la sécurité de nos protégés et un indispensable soutien pour les projets de notre ASBL dont celui d'offrir des infrastructures définitives à nos animaux.

Veuillez débiter mon compte : ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐ ☐☐☐☐

d'un montant de ..... € chaque ..... du mois et de verser ce montant sur le compte BE48 1270 6282 4727 du refuge « Animal Sans Toi...t, rue de Huy, 188 à 4317 Viemme (Faimes).

Cet ordre est valable aussi longtemps que je ne l'annulerai pas.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... n° : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Fait à ..... le ..... / ..... / ..... Signature :

A remettre à votre banque ou à introduire via un self-service ou Web Banking